



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2022
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions et Délégations
7. Élection du deuxième scrutateur suppléant (membre du Bureau)
8. Préavis 08/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 167'310.00 TTC pour la mise en conformité du centre scolaire, de la maison de Commune ainsi que de la salle communale aux normes AEAI (Prescriptions de protection incendie)
9. Préavis 09/2022 pour l'approbation d'un nouveau Règlement communal sur la naturalisation ordinaire
10. Renvoi en Commission : nouveau Règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière de police des constructions
11. Présentation du PECC (plan énergie et climat communal) par M. Christian Lowe
12. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal
13. Divers.

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux et aux personnes présentes dans le public.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 35 sont présents, 14 excusés (Mmes Alonso, Bernier, Malagoli, Marzari, Naegeli et MM. Aeschlimann, Broeksmit, Claris (début de la séance), de la Fuente, Dehaynin, Flesher, Gonthier, Peter et Sharif), 1 absent (M. Luyet). Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 18.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Ansermet, Decurnex Gonzalez et Helmers et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h53.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2022

Le Président demande s'il y a des demandes de modification de l'ordre du jour.

M. Lowe indique que, comme annoncé lors de la dernière séance, la Commune a décidé de ne plus requérir les prestations du Service technique intercommunal (STI). Dès le 1er janvier 2023, il y aura une réorganisation des processus de traitement des dossiers de police des constructions en interne. Cette réorganisation nécessite de modifier le règlement qui fixe les émoluments en matière de police des constructions pour revoir les émoluments perçus par la Commune pour financer cette activité ; un renvoi en commission est ainsi demandé.

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Le Président indique que le point « Renvoi en Commission : nouveau Règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière de police des constructions » sera ainsi placé au nouveau point 10, avant la présentation du PECC.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2022

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président indique qu'une première version du procès-verbal a été envoyée cet été pour correction. Une version corrigée a ensuite été transmise avec la convocation. La seule différence entre les deux versions est une demande de Mme Decurnex Gonzalez qui apporte les modifications suivantes :

- Page 37, point 11, 5^{ème} paragraphe : « Mme Decurnex Gonzalez avait initialement souhaité mettre ce préavis dans le plan prévu pour la rénovation du patrimoine, mais vu que ce n'était pas budgété, il a été décidé de procéder de la sorte. » est modifié comme suit « Mme Decurnex Gonzalez **aurait** souhaité **faire passer le montant du préavis dans les dépenses courantes, mais le budget n'était pas suffisant. Il a donc été décidé de le faire passer en préavis lié au plan de rénovation.** ».

Il n'y a pas d'autre modification demandée.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 amendé est approuvé à la majorité par 18 pour, 0 contre et 16 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 29 juin 2022 se sont abstenus.

4. Informations du Bureau du Conseil communal

Wifi : à la suite de la création d'un nouveau réseau, les bornes Wifi ont été changées dans la salle Genoud et à la maison de Commune. Les informations de connexion sont communiquées aux Conseillers communaux.

Procès-verbaux : le Bureau souhaite envoyer rapidement les procès-verbaux à la suite des séances du Conseil afin que les intervenants relisent leurs propos. En cas de désaccord avec la transcription, il est possible d'envoyer une demande de correction à la Secrétaire. Il ne s'agit pas de corriger les propos mais de vérifier s'il y a eu une transcription correcte. Un filigrane sera apposé sur la première version du procès-verbal. Le Président souhaite savoir s'il y a une opposition avec cette manière de procéder.

M. Kaltenrieder demande comment il sera possible de faire la différence entre ce qui est rapporté en séance et ce qui est transcrit. Il souhaite que l'on procède de la même manière que ce jour, soit que la modification demandée soit clairement visible et que le fond des propos reste identique.

Le Président relève que les propos seront modifiés dans les cas où ils ne seraient pas correctement transcrits dans le procès-verbal mais qu'il ne sera pas possible de les modifier.

Emails : le Président mentionne que les emails envoyés au Bureau, à la présidence et à la Secrétaire sont traités, sans accusé de réception, sauf si cela est expressément demandé.

Formulaire Google de mise à jour des données personnelles : un rappel est fait aux Conseillers communaux qui ne l'ont pas encore rempli. Ensuite, les données pourront être communiquées au sein des membres du Conseil, sous réserve d'une autorisation donnée.

Informations préalables : les interventions des Conseillers communaux, des Commissions et Délégations, et des Municipaux (textes, tableaux, présentations) peuvent être transmises au préalable à la Secrétaire.

Vacations : une réunion a été agendée le mercredi 21 septembre 2022 avec les présidents des Commissions pour aborder le traitement des vacations. Il est prévu de les verser le mois prochain.

Fin des travaux d'une Commission : dès qu'une Commission ad hoc a terminé ses travaux et que le délai référendaire est passé, le nom de la Commission est retiré du site internet de la Commune.

Informatique communale : il est prévu de migrer l'hébergement des boîtes de messagerie électronique vers *Microsoft 365*. M. Palma est à disposition pour toutes questions. Un email va être transmis avant la bascule. Toute l'administration ainsi que les autorités exécutives et législatives passent sur *Microsoft 365*.

Mme Gillet s'enquiert de la raison de passer d'un serveur suisse à un serveur délocalisé.

M. Lowe répond que l'outil ne correspondait plus aux besoins. *Microsoft 365* sera hébergé sur un serveur suisse, car cela est possible pour un client-entreprise contrairement à un client-particulier. L'objectif à moyen terme est d'accéder à des outils collaboratifs permettant le partage de fichiers.

M. Engels souhaite savoir si les adresses email vont changer et si le calendrier sera modifié.

M. Lowe précise que les adresses resteront identiques. Il invite les Conseillers à se référer à la communication qui suivra au sujet de la migration et de la configuration des comptes. Il précise que les données relatives aux carnets d'adresses et aux calendriers ne seront pas migrées ; il faut les sauvegarder puis les réimporter.

M. Vazquez demande si les répertoires créés au niveau des boîtes aux lettres seront également migrés.

M. Lowe acquiesce.

Questionnaire Tamedia : des journalistes de la cellule enquête de Tamedia souhaitent envoyer un questionnaire à l'ensemble des Conseillers communaux pour les besoins d'une enquête journalistique qui touche plus largement les organes législatifs suisses. La demande de Tamedia est projetée en séance. Le Président n'a à ce stade pas communiqué les adresses email car les Conseillers communaux doivent préalablement donner leur accord ; une liste est mise en circulation.

M. Facchin souhaite obtenir les résultats de l'enquête.

Le Président indique que la demande sera faite.

M. Vazquez souhaite connaître le sujet du questionnaire.

Le Président indique que cela sera visible une fois le lien reçu. Il s'agit à ce stade de communiquer un accord de principe.

Mme Gonthier demande si la véracité de la demande a été vérifiée en amont.

Le Président indique que le nécessaire sera fait.

Mme Mugrabi aimerait connaître le but de la demande.

Le Président indique avoir reçu l'email tel que projeté, sans plus d'information.

Courriers : le Président informe avoir reçu une copie de la lettre envoyée par ArSCO SA à la Commune de Crans, en réponse à la résolution de leur Conseil communal du 7 mars 2022. Il ajoute avoir tenu, le soir précédent, une réunion en présence des présidents des Conseils communaux de Terre Sainte au sujet de la gouvernance de l'ARSCO et de la participation des délégations auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ. En cas d'intérêt, la lettre peut être demandée à la Secrétaire ; la délégation de l'APEJ la recevra également.

Votations du 25 septembre 2022 : un panneau d'invitation de la population au verre de l'amitié a été mis sur la boîte aux lettres de réception du matériel de vote. Il y a également eu un insert dans le journal Commugnycation. Un appel aux bénévoles est fait : Mme Dittli-Lemoing et M. Marzari se proposent.

Mme Dittli-Lemoing relève que les horaires d'accueil ne sont pas clairs pour tout le monde.

Le Président répond les avoir précisés en rouge dans son message apposé sur la boîte aux lettres (10h00 à 11h00) ; les horaires ont également été indiqués dans le journal Commugnycation. Il informe que les votations du 27 novembre 2022 est annulée, faute d'actes pouvant être soumis au vote.

Conseil communal du mois de décembre 2022 : la séance est déplacée au lundi 12 décembre en raison des demi-finales de la Coupe du monde (crainte de ne pas atteindre le quorum). L'heure sera communiquée ultérieurement.

5. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- Facture sociale : un recours a été déposé le 29 août dernier par plusieurs Communes contre le décompte 2021 de la facture sociale. Commugny a pris connaissance de l'accusé de réception du Tribunal cantonal. Le 1^{er} recours (décomptes 2019 et 2020) a été porté par 13 Communes ; puis, environ 35 Communes les ont rejointes pour faire recours contre le décompte de la facture sociale 2021. Le Tribunal cantonal a précisé dans sa réponse que la procédure de recours était suspendue dans l'attente de l'arrêt du Tribunal fédéral sur le recours antérieur (décomptes 2019 et 2020).
- Projet de décharge cantonale Tattes-de-Bogis : le Conseil d'État a décidé d'établir un plan d'affectation cantonal valant permis de construire au sens de l'article 28 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions pour permettre la réalisation de la décharge dans les Communes de Commugny et Chavannes-de-Bogis. Cette décharge, située au lieu-dit « Les Défrichements », permettra le dépôt de 1'126'000 m³ de matériaux de type A et 504'000 m³ de matériaux de type B, pour une durée de 10 ans. Le site retenu est inscrit au plan sectoriel des décharges et au plan de gestion des déchets. La planification sera élaborée par la Direction générale du territoire et du logement, avec l'appui technique de la Direction générale de l'environnement, en collaboration avec les Communes concernées ainsi que l'entreprise qui gérera l'installation. Le COPIL s'est réuni à deux reprises. Il y a eu un choix à faire entre deux procédures : une première procédure impliquant passablement la Commune et, une seconde, soit la procédure choisie sur demande des deux Communes concernées, avec un plan d'affectation cantonal valant permis de construire ; le Canton traitera notamment les oppositions, cas échéant. La prochaine étape consiste en la convocation de la première séance du groupe de suivi composé des membres du COPIL, des représentants de la Municipalité de Chavannes-des-Bois, du Conseil communal de Commugny, de Chavannes-de-Bogis, de la Région de Nyon, des propriétaires des parcelles concernées, des riverains et des associations de protection de l'environnement.
- Assemblée des Syndics : une séance extra-muros a eu lieu en août et la séance du mois de septembre s'est tenue à Commugny. Le Maire de Divonne a été accueilli ; divers points ont été abordés dont le développement de la région (pour plus d'informations, voir www.paysdegexagglo.fr), la construction de 400 logements sur le site de la gare à Divonne et la difficulté d'approvisionnement de l'essence en France voisine. La prochaine séance aura lieu à Founex, avec l'accueil du Conseil administratif de Versoix.

Mme Dittli-Lemoing mentionne avoir lu dans le journal La Côte qu'il s'agissait de 2'000, voire 4'000 logements, qui seront construits dans l'ÉcoQuartier de la Gare.

M. Wohlschlag a communiqué les chiffres sous toutes réserves ; cela est à vérifier.

M. Van Beneden indique avoir vérifié l'information sur le site internet de la Ville de Divonne qui précise la construction de 380 logements.

M. Stahl demande ce qu'il est prévu d'entreposer dans la décharge de Tattes-de-Bogis.

M. Wohlschlag précise qu'il s'agira de déchets de type A (matériaux d'excavation) et de type B (matériaux inertes).

M. Faillétaz ajoute qu'il y aura davantage de déchets de type A, soit de la terre.

Mme Decurnex Gonzalez communique les informations suivantes :

- Le nouveau site internet de la Commune est actif. L'identité visuelle a été modernisée avec comme symbole fort la nouvelle cloche. Au-delà de l'aspect esthétique, l'accès aux informations a été amélioré et les recherches facilitées. Encore en phase test, la Municipalité est à l'écoute de tout commentaire/amélioration. Les demandes peuvent être adressées à Mme Sommer.
- Le journal CommugnyCation a été publié. Il contient une nouvelle rubrique « Faites-vous connaître » ; les personnes proposant des activités de loisirs, culturelles ou sportives peuvent y contribuer.
- Manifestations : a) le 1^{er} août s'est bien passé, avec toutefois l'annulation des feux d'artifice et du saucisson à la braise du 2 août en raison de la sécheresse ; b) la fête au village a connu un vif succès. La Commune est motivée à poursuivre son organisation ; les bénévoles intéressés peuvent déjà s'inscrire pour l'an prochain ; c) la prochaine manifestation aura lieu le 17 décembre 2022 (Marché de Noël).
- Rénovation du Patrimoine : les travaux du toit de la salle de gymnastique sont terminés. La remise du chantier a eu lieu ce jour. Les travaux de peinture (Pavillon, local des pompes et la maison de Commune) sont également terminés.

Mme Helmers aborde les points suivants :

- Rentrée scolaire : il y a 1'380 élèves dans le primaire, 71 classes, 147 enseignants dont 15 assistants à l'intégration. Actuellement, 25 Ukrainiens sont accueillis dans des groupes d'accueil (5-6^{ème} et 7-8^{ème}) à Necker durant 4 matinées où ils sont encadrés par deux enseignantes dont une est chargée de donner des cours intensifs de français. Pour le restant des horaires scolaires, ils intègrent des classes normales. À Commugny, le primaire compte 140 élèves, 7 classes et 12 enseignants. Le secondaire compte 594 élèves, 33 classes et 66 enseignants. Il y a une classe d'accueil pour 11 élèves ukrainiens. Il est possible d'accueillir encore 2 à 3 élèves non francophones et non ukrainiens.
- Projet Lift : le jeune concerné a commencé son stage au sein de la Commune pour une durée de 3 mois.

Mme Ansermet communique les informations suivantes :

- Abribus (sis le long de l'entrée du parking scolaire) : il a été installé et sera baptisé « Chez Danièle ». Un candélabre va prochainement l'éclairer.
- Routes de Founex et de l'Église : le chantier est presque terminé. La pose des enrobés a été faite en deux temps en raison de temps de séchage supplémentaire entre les couches. Il reste quelques finitions (pose de deux lampadaires et mise en route de la télégestion).
- SITSE : lors de la dernière séance du CODIR, il a été décidé d'alléger les restrictions d'eau. Les restrictions d'arrosage seront levées dans la Commune, mais les recommandations d'usage mesuré de l'eau restent toujours en vigueur. La mise à jour des informations est disponible sur les sites internet des SITSE, des Communes concernées et affichée aux piliers publics. En réponse à une question posée par une Conseillère communale, l'accumulation de trois phénomènes a mené aux restrictions d'eau : 1) la sécheresse prolongée a accentué le déficit hydrique (sources du Jura au plus bas niveau) ; 2) problème dans l'une des files de filtration des eaux du lac dans la station de potabilisation de Balaxert ; 3) la « moule

quagga » s'est attaquée aux eaux du Léman et les deux stations de pompage de la Commune ont été envahies. La surface extérieure des crépines a été nettoyée mais les colonies n'ont pas été éradiquées. Il reste du nettoyage de conduites à faire. Une collaboration a été mise en place avec les services industriels de Nyon, Rolle et Genève, la Ville de Lausanne et l'EPFL. Plusieurs séances de travail sont prévues pour trouver des solutions.

M. Lowe aborde les éléments ci-après :

- Ligne de bus 813 : en réponse à la question de Mme Alonso (montant inscrit au budget pour financer la ligne). La ligne dessert la partie Est de la Commune, du chemin de la Dauphine jusqu'au chemin des Rannaux. Le bus emprunte un tracé qui dessert ces quartiers pour descendre à la gare, avec un arrêt au bout du chemin des Marais d'où un financement. Cette ligne a vu son nombre de passagers fortement augmenter, mais elle n'a pas encore atteint le niveau de fréquentation journalier suffisant pour justifier une prise en compte complète par le canton et la Confédération.
- Plan d'aménagement communal : une fois la dernière relecture faite, le plan sera envoyé au Canton.
- Énergie et environnement : au vu des risques d'approvisionnement énergétique, la Commune suit deux lignes d'actions : 1) Actions de sensibilisation de la population (site internet, courrier) ; 2) Exemplarité : trouver les moyens en interne pour économiser de l'énergie.
- Informatique : la Commune travaille sur les différentes actions à mener à la suite du préavis voté. A ce stade, les nouvelles bornes Wifi ont été posées et le passage à *Microsoft 365* est lancé. Plus d'informations seront communiquées le mois prochain, une fois la migration faite.
- Reprise des prestations du STI en interne : l'architecte engagée débutera le 1^{er} novembre.
- Un tableau réactualisé de tous les préavis en cours est projeté.

6. Informations des Commissions et Délégations

Délégation à la Commission de gestion du centre sportif des Rojalets

Mme Mugrabi informe avoir participé à une réunion avec Arsco SA le 17 août 2022. L'objet de discussion était le plateau sportif sis aux Rojalets et au Chaucey, à la suite d'une analyse des besoins menée sur les installations sportives extérieures. Il était nécessaire de mettre le plateau sportif extérieur en conformité avec les directives cantonales. Plusieurs installations doivent être assainies tant aux Rojalets qu'au Chaucey (terrain de basketball, pistes de saut en longueur et de course, cercles pour le jet du poids) et des installations doivent être créées (terrains de basketball et de handball, aires multisport). Le projet est chiffré à CHF 750'000 (coûts intégrant CHF 20'00 d'imprévus et de taxes) ; les coûts sont supportés par les Communes, sans subventions. Les travaux vont durer 4 mois. Une convention entre Arsco SA et le Centre sportif est prévue. Les terrains appartenant à Coppet, cette Commune va se charger de la mise à l'enquête.

Mme Decurnex Gonzalez précise la location du terrain en question sur le site des Rojalets. En dessous des terrains de football et synthétique, il y a une partie bétonnée qui est déjà aménagée mais vétuste. Elle sera réaménagée avec un terrain de basketball grillagé, une piste de saut en longueur et une piste de lancer du poids. Il s'agit d'une mise en conformité par rapport à la demande du Canton. Le tout aurait dû être aménagé aux Rojalets et à Necker mais, vu la proximité des sites, un seul aménagement a pu être négocié.

M. Marchand demande si le projet prend en compte la réfection intérieure du terrain de basketball.

Mme Decurnex Gonzalez répond par la négative ; l'idée est de le remplacer et d'avoir un contrôle sur l'accès.

M. Weisskopf souhaite connaître l'entité qui financera les CHF 750'000.

Mme Decurnex Gonzalez répond que Coppet et Commugny sont associées dans le Centre sportif. Bien que le territoire soit sis sur Coppet, les deux Communes, via le Centre sportif, ont mandaté Arsco SA pour faire le projet. Arsco SA va payer la facture et une convention réglera l'arrangement.

Délégation auprès du Conseil intercommunal des SITSE

M. Van Beneden informe que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 10 novembre.

7. Élection du deuxième scrutateur suppléant (membre du Bureau)

Le Président précise qu'un scrutateur suppléant est élu pour 12 mois (juin 2023) et qu'il participe aux séances du Bureau ainsi qu'aux votations et élections.

Nomination du deuxième scrutateur suppléant

M. Yannick Marzari est élu par acclamation.

8. Préavis municipal 08/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 167'310.00 TTC pour la mise en conformité du centre scolaire, de la maison de Commune ainsi que de la salle communale aux normes AEAI (Prescriptions de protection incendie)

M. Engels lit les conclusions du rapport de la Commission du patrimoine.

M. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Mme Decurnex Gonzalez relève une erreur dans le rapport de la Commission du patrimoine en page 1, 3^{ème} paragraphe : « Lors de nos deux rencontres avec la Commune ... ainsi que de leur adjudication ». Il s'agirait de remplacer le terme « adjudication » par « soumission » car les travaux n'ont pas encore été adjugés.

Le Président précise que ceci n'a pas d'impact sur le préavis qui peut être voté.

Le préavis municipal 08/2022 est approuvé à l'unanimité.

9. Préavis municipal 09/2022 pour l'approbation d'un nouveau Règlement communal sur la naturalisation ordinaire

M. Lowe indique qu'un premier vote a eu lieu au mois de mai dernier sur la base d'une version du règlement relue par le Canton. Toutefois, lors de l'envoi de la version votée au Canton, le service juridique du Service de la population a indiqué qu'il y avait des erreurs et qu'il fallait les corriger. Il s'agit de formellement réapprouver le règlement modifié. La principale modification relève du fait qu'il n'est pas possible d'imposer des restrictions sur la demande de bourgeoisie, mais uniquement sur la naturalisation ordinaire, ce qui entraîne une modification de l'intitulé du règlement et une actualisation des lois et règlements mentionnés. Il rappelle l'objectif, à savoir que pour être admis à déposer une demande de naturalisation ordinaire, le requérant doit avoir séjourné dans la Commune pendant les douze mois ayant précédé le dépôt de la demande.

Le Président lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, en l'absence des membres.

Le préavis municipal 09/2022 est approuvé à l'unanimité.

10. Nouveau Règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière de police des constructions

M. Lowe rappelle qu'au vu de l'implication sur le budget, il souhaiterait prendre une décision rapidement.

Le Président mentionne qu'il faut attribuer le traitement du règlement à une Commission. Il demande si cela doit l'être à la Commission des finances (impact sur les émoluments) ou s'il s'agit de créer une Commission ad hoc.

M. Weisskopf mentionne que d'expérience, les membres d'une Commission traitant d'un règlement doivent avoir des connaissances juridiques. Il ajoute qu'un juriste est membre de la Commission des finances. En outre, il serait utile d'avoir un membre de la Commission des finances vu que le règlement va définir les revenus via les émoluments. Il ne propose pas d'option, mais pense qu'il serait bien d'avoir au sein de la Commission un juriste ainsi qu'un membre de la Commission du patrimoine car cela touche les constructions.

Arrivée de M. Claris dans la salle à 21h18. La majorité reste à 18.

M. Schuler demande si une Commission ad hoc est proposée.

M Weisskopf mentionne avoir communiqué des informations mais pas de position.

M. Schuler pense que ce qui a été dit est pertinent et que le sujet étant multicompetences, il serait approprié de créer une Commission ad hoc.

M. Weisskopf propose que la Commission des finances s'en charge, tout en ajoutant deux membres de la Commission du patrimoine qui, elle, est notamment composée d'un architecte.

Le Président propose de voter et demande si le Conseil souhaite un renvoi en Commission des finances. Cette proposition est refusée à l'unanimité. Il demande ensuite si le Conseil souhaite un renvoi à une Commission ad hoc. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Le président propose de nommer les membres de la Commission ad hoc.

M. Williams dit qu'il y a eu une proposition de la composer avec des membres de la Commission des finances et de la Commission du patrimoine.

Le Président soulève la question des absents.

M. Schuler propose de ne pas créer une Commission trop conséquente.

Le Président indique que le Bureau estime que cinq membres est un nombre optimal.

Le Président souhaite connaître le nom des candidats.

M. Lowe demande si le Bureau pourrait procéder à la nomination sur la base des candidatures reçues dans l'attente que le projet se concrétise.

Le Président répond que le Bureau pourrait venir avec une proposition d'ici à la séance d'octobre. Dans sa compréhension, le règlement sera traité lors de la séance de décembre. Il constate qu'il y a ce jour des absents concernés et qu'ils doivent généralement donner leur intention pour intégrer une Commission.

M. Weisskopf relève que la Municipalité prévoit une soumission d'ici au mois de décembre. Si l'on attend la mi-octobre pour nommer la Commission, un mois sera perdu. En outre, il faut prévoir l'aller-retour avec le Canton. Il propose que MM. Barbé, Luyet et lui-même intègrent la Commission, en qualité de représentants de la Commission des finances ; il laisse la Commission du patrimoine décider de ses deux représentants et relève que celle-ci est composée d'un architecte en la personne de M. Sharif.

M. Williams relève que sont absents ce jour MM. Sharif et Gonthier. Il se propose en tant que membre de la nouvelle Commission.

Le Président indique que **sont nommés MM. Barbé, Luyet, Sharif, Weisskopf et Williams, par acclamation, à la Commission ad hoc**. Il précise que les absents ont toujours la possibilité de renoncer au mandat.

11. Présentation du PECC (plan énergie et climat communal) par M. Christian Lowe

M. Lowe mentionne en préambule qu'il a rencontré, il y a deux semaines, les membres de la Commission de l'environnement pour leur présenter les objectifs du PECC. Il informe ce jour les membres du Conseil. Le Canton a établi un certain nombre d'objectifs permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il a également créé une structure pour aider les Communes et des subventions ont été votées pour les accompagner. L'idée est de répondre aux enjeux énergétiques, de mettre à disposition des Communes des outils pratiques et des fiches-actions. Le PECC consiste en un fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat pour les quatre prochaines années (un an de planification et trois ans d'exécution) afin que les Communes puissent planifier leurs actions et que celles-ci soient coordonnées.

La Commune va engager un mandataire (société spécialisée) pour l'accompagner. Après la partie analyse-technique, il y aura une démarche participative avec la population, soit des ateliers où celle-ci aura la possibilité d'exprimer ses besoins. L'idée est d'aider les habitants afin de faciliter leurs démarches. Il s'agira de définir un minimum de 10 actions qui devront être réalisées dans les trois ans. Un suivi annuel sera transmis au Canton.

M. Lowe présente les trois volets définis : 1) Adaptation au changement climatique ; 2) Énergie et mobilité et 3) Volet transversal. Il y a trois actions prédéfinies et obligatoires si la Commune participe au programme cantonal : 1) Planification en approvisionnement en énergie du territoire communal ; 2) Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques ; 3) Participation de la population.

Il présente le calendrier à venir du PECC ainsi que le budget estimé :

- Accompagnement : CHF 25'000 TTC, étalé sur quatre ans, avec une subvention de CHF 12'500.
- Fiches obligatoires : CHF 10'000, avec une subvention de CHF 5'000.

Une nouvelle ligne sera dédiée au budget 2023 à cette action. Puis, en fonction des actions choisies, il s'agira de les financer au fur et à mesure.

En conclusion, M. Lowe précise que le PECC donne un cadre et une visibilité aux actions de la Commune. En suivant ce cadre, les actions proposées seront associées à des lignes de subventionnement du Canton.

M. Facchin relève que ce sujet mettra des décennies à se réaliser. Il se demande si avec un projet à quatre ans, l'on ne met pas la charrue avant les bœufs. Il trouve que la vision générale manque et que le Canton devrait la définir. Sur cette base, il serait possible de définir des actions réalisables.

M. Lowe précise que l'horizon-temps de la Commune est à quatre ans. Des actions doivent être prises de suite.

M. Facchin ajoute que la vision générale devrait aussi venir du Conseil fédéral.

Mme Mugrabi est contente que l'horizon soit de quatre ans car il faut accélérer la mise en œuvre. Elle est intéressée aux actions concrètes du point de vue des propriétaires.

M. Lowe relève que le site internet du Canton propose plusieurs modèles de fiches d'actions. Il est intéressant de les lire pour se faire une meilleure idée du sujet. La Commune va pouvoir choisir parmi ces modèles d'actions. En outre, il est nécessaire d'exprimer le besoin en tant que citoyen.

M. Van Beneden s'enquiert des modalités particulières par rapport à l'expression de ces besoins.

M. Lowe précise être au début de la démarche. Les moyens n'ont pas encore été définis.

12. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil communal

Question de Mme Alonso : le trafic et les nuisances sonores sur la RC2B augmentent tous les jours. Le tapis s'est dégradé considérablement. Pour les quartiers suivants : Chaussey, Grenier, Bois-Contents, Riondet, ceci devient insoutenable. Le Canton a posé 900 mètres dernièrement sur la Commune de Founex. Qu'est-ce que la Commune compte faire pour accélérer la pression auprès du Canton de Vaud pour poser le kilomètre restant avec du revêtement phono absorbant ?

Questions de Mme Naegeli : 1) Concernant la route de Divonne en direction de l'autoroute RC2B, quand est-ce que l'enrobé défectueux sera remis en état ? Quelle est la position du Canton ? Quelle est la position de la Municipalité ? 2) SITSE et avis de restriction d'eau : le 11 juillet 2022, le SITSE informe la population de Terre Sainte d'une panne technique. Quelle est l'origine de cette panne ? Est-ce que cette panne est réparée ? Est-ce que la restriction d'utilisation d'eau est abrogée ?

Mme Ansermet répond qu'ils ont relancé le Canton concernant la RC2B. La Commune suit le dossier de près. À ce jour, le Voyer leur a communiqué que des solutions avaient été détectées et que des carottages allaient être faits rapidement pour trouver la solution la plus adaptée pour mettre en état le revêtement. La réponse à la question des SITSE a été donnée en début de séance.

Question de M. Kuhn : avez-vous une explication en lien avec la suppression du radar situé sur la route de Divonne ? Depuis son enlèvement, les voitures arrivent à nouveau plus rapidement dans le virage.

M. Lowe répond que le radar pédagogique était installé depuis 5-6 ans à l'entrée de la Commune, mais avec la particularité de ne pas transmettre d'informations. Il a été retiré pour voir s'il pouvait être étalonné. Il y a aussi eu des demandes pour mettre un radar dans l'autre direction (accélération à la sortie).

13. Divers

M. Wohlschlag revient sur les fêtes du 1^{er} août et du village et leur franc succès. Il remercie particulièrement Mme Decurnex Gonzalez pour l'énorme travail réalisé. Il ajoute que le stand de pâtisserie a connu un grand succès lui aussi. La somme récoltée, soit CHF 1'020 à la suite à la vente de plus de 500 pâtisseries, a été versée à la Fondation Théodora.

M. Kaltenrieder revient sur la très bonne réactivité des SITSE à propos de l'économie d'eau. Il relève qu'il est dommage que le tout-ménage n'ait pas été distribué à tous les habitants ; certains ne l'ont pas reçu. En outre, il demande pourquoi Divonne n'a pas joué le jeu de l'économie d'eau.

Mme Ansermet répond qu'il y a une collaboration entre les SITSE et la Régie des Eaux Gessiennes. L'eau a dû être coupée à 40%-50%, soit la partie qui est dévolue à la Régie des Eaux Gessiennes. Les habitants de la région ont ainsi eu des interruptions bien plus contraignantes que celles de Commugny, avec notamment des interdictions. Elle relève qu'il y a peut-être eu des interprétations entre interdictions et recommandations. À ce jour, les restrictions ont été levées car il a été possible de reprendre le réapprovisionnement de l'eau à 100%.

M. Wohlschlag relève qu'ils ont rencontré le même problème avec le flyer de la fête au village ; il semblerait que certains flyers se soient malencontreusement glissés dans la publicité. Le problème de distribution est connu et va être abordé avec la Poste.

M. Kaltenrieder souhaite savoir où en est le projet de piscine-patinoire.

M. Wohlschlag indique que selon les dernières informations du COPIL, le premier coup de pioche, soit les fouilles, devrait démarrer avant la fin du mois de septembre.

Mme Dittli-Lemoing revient sur le projet de décharge cantonale et demande combien de camions s'ajouteront sur les routes de la Commune car celles-ci sont petites et chargées.

M. Wohlschlag répond que le 85% du trafic arrivera par l'autoroute. Le reste viendra du côté de Chavannes-de-Bogis et Commugny. Toutes ces informations seront précisées d'ici la fin de l'année.

M. Schuler a bien aimé la sensibilisation relative à l'eau et trouve que cette réflexion devrait être poursuivie au niveau communal. Il propose d'utiliser les réseaux sociaux pour de telles communications (atteinte d'un plus grand nombre de personnes).

Mme Decurnex Gonzalez précise qu'ils y travaillent et que la personne responsable de la communication va se former en la matière.

M. Stahl demande si la Commune disposera d'assez de courant en cas de pénurie.

M. Wohlschlag répond que la Commune ne se fournit pas sur le marché libre mais via un contrat avec la Romande Energie. Les récents articles de journaux parlaient d'une hausse des coûts entre 35 et 40 % pour l'an prochain.

Le Président propose de commencer la prochaine séance à 19h45.

Le procès-verbal de décision est lu par la Secrétaire.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 12 octobre 2022 à 19h45.**

La séance est levée à 22h03.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber